

# C.C.A.S. D'ARMOY

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2009

**Présents** – MM. RAHBI Laurent – PLANCHAMP Marie France – DECROUX Pierrette — PARSY Nathalie – DELL'ORTO Véronique – BARTHOMEUF Hervé - FROSSARD Florence - FRANCOIS Georges –

**Absente excusée** – GHIO Marie Josée

### Programme Local de l'Habitat (PLH)

Monsieur le Président donne des informations sur la première rencontre relative au PLH, qui a eu lieu de 10 septembre.

La durée d'un PLH est de six ans avec comme objectifs : favoriser le renouvellement urbain, la mixité sociale, et améliorer le parc des logements.

Trois phases sont à retenir : le diagnostic – l'élaboration d'un document d'orientation et le programme d'actions au niveau des communes. Le comité de pilotage élabore et valide les différentes phases du PLH.

#### Diagnostic

La population de la Communauté de Communes des Collines du Léman (CCCL) en 1999 était de 8271 habitants contre 9958 en 2006, soit une augmentation de 20.4 %.

La taille des ménages est relativement élevée : 2,80 contre 2,41 au niveau départementale.

Sur l'ensemble du territoire intercommunal, 80 % des logements actuels sont des logements individuels. L'urbanisation récente ne montre pas de changement d'orientation puisque depuis 2000, seulement 28 % des logements construits sont collectifs. Lors des quatre dernières années, 150 logements ont été commencés annuellement. Entre 1999 et 2007, 24 % des logements nouveaux ont maintenu le niveau de population et 76 % ont permis d'accueillir la population nouvelle.

Le parc locatif est très faible et en particulier le parc locatif social puisqu'il ne représente que 6.7 % du parc total des résidences principales. Il faudrait sept ans pour écouler la demande actuelle : 140 demandeurs pour 20 logés par an.

Le PLH doit non seulement favoriser la diversité de l'habitat et la mixité sociale, il doit aussi prendre en compte les besoins d'accueil des gens du voyage, les offres d'hébergement d'urgence.

Il est nécessaire de renforcer la production de logements sociaux sur notre territoire. Le PLH doit s'intégrer dans le Plan Local d'Urbanisme. Le porter à connaissance de l'Etat concernant le PLH est disponible en Mairie. Le PLH sera validé par chaque commune, qui pourra recenser ses besoins pour le logement des jeunes. De plus, il y a un manque de logements d'urgence sur la CCCL. Il serait possible de gérer ces logements d'urgence avec le bail glissant.

La prochaine réunion aura lieu en octobre.

### Repas des Aînés - Organisation

Cette année, le repas des Aînés aura lieu au **Restaurant Le Chalet à l'Ermitage, le dimanche 22 novembre 2009 à midi.**

Les invitations seront distribuées début novembre par les membres du CCAS ; le retour des inscriptions sera demandé avant le 16 novembre. Les membres du CCAS participeront au repas.

## Plan Canicule

Les personnes concernées semblent avoir apprécié la visite des membres du CCAS tout au long de l'été, ainsi que la fourniture d'un brumisateuse. A cette occasion, nous avons pu constater que les personnes âgées ou malades ne sont pas isolées ; les voisins, les familles sont attentives à leurs besoins.

## Attribution des subventions aux associations

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de reconduire les subventions votées en 2008, à savoir :

Manifeste pour la vie.....	160 €	Familles services.....	100 €
Vaincre la mucoviscidose.....	160 €	ADMR des Moulins.....	180 €
ADMR des Dranses.....	180 €	Epicerie sociale AIDERS.....	100 €

Il est également décidé de remettre un colis de Noël aux personnes en foyer logement, pour lesquelles il est important de maintenir un lien.

**La prochaine réunion du conseil d'administration est fixée au jeudi 12 novembre 2009 à 19 h 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h

Les Membres Présents